

DECRET N° 2011-726 du 8 novembre 2011
Chargeant Monsieur **Raphaël EDOU**,
Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance
Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du
Territoire, de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et des Cultes du **lundi 17 Octobre
2011 jusqu'à son retour.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition
du Gouvernement ;

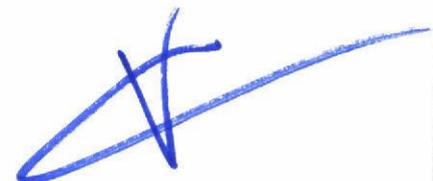
DECRETE

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Benoit C. Assouan DEGLA**,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, son
intérim sera assuré par Monsieur **Raphaël EDOU**, Ministre de la
Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de
l'Aménagement du Territoire, pour compter du **lundi 17 Octobre 2011
jusqu'à son retour.**

Article 2 : le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 8 novembre 2011

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-